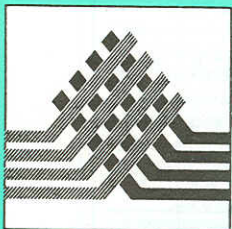


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 148 - OCTOBRE 1989

LES COMPTES DE L'EMPLOI : LE COÛT DES POLITIQUES D'EMPLOI EN 1988

Le Service des Études et de la Statistique établit chaque année un recensement et une analyse des efforts consentis par la collectivité nationale dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage. Ces Comptes de l'emploi et de la formation professionnelle, publiés dans les Documents Travail-Emploi, présentent des données financières (crédits consommés) et physiques (nombre de bénéficiaires, d'allocataires, de journées indemnisées, de stagiaires formés ou d'entreprises concernées) accompagnées d'éléments descriptifs des politiques mises en œuvre et des évolutions constatées. Les données financières provisoires pour 1988 sont présentées ci-après.

La dépense pour l'emploi (DPE) s'élève en 1988 à **200,1 milliards de francs**, en augmentation de 3,9% en francs courants, et de 1,1% en francs constants par rapport à l'année précédente. Ce ralentissement qui survient après une croissance déjà plus faible en 1987, est due surtout à la forte baisse des dépenses de préretraites et à l'augmentation moindre de l'indemnisation du chômage, ainsi qu'au montant moins élevé des exonérations de cotisations sociales.

Le taux de croissance de la DPE qui était d'un ordre de grandeur comparable à celui du PIB les quatre années précédentes, lui est ainsi inférieur de 2,8 points en 1988 (voir graphique 1). La DPE représente en 1988 une masse équivalant à un peu plus de 3,5% du PIB, proportion en recul par rapport aux années précédentes.

Le financement de la DPE est assuré par les pouvoirs publics (budget de l'État principalement, ainsi que des Régions pour la formation professionnelle) à hauteur de 45% environ, les employeurs et les salariés apportant 55% à travers leurs cotisations aux ASSEDIC, leurs dépenses de formation professionnelle continue (y compris pour les formations en alternance) et leur contribution aux régimes professionnels obligatoires (voir graphique 2).



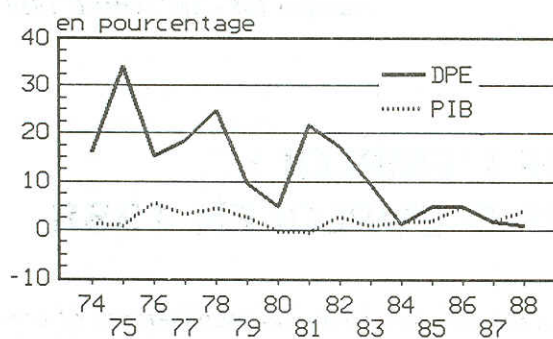
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

La dépense pour l'emploi comparée à quelques grandeurs significatives

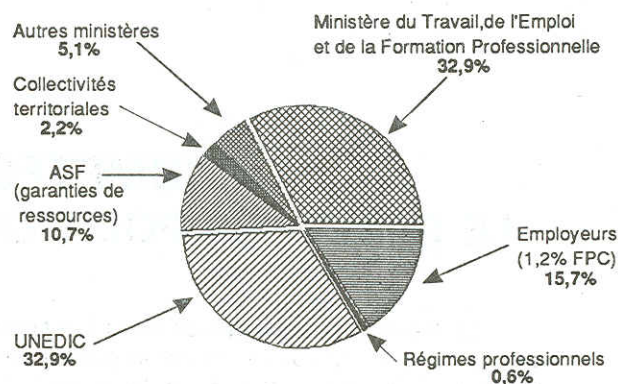
	1973	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Dépense pour l'emploi (DPE) (Milliards de Francs courants)	10,2	64,8	89,4	117,2	140,7	153,1	170,1	183,3	192,6	200,1 <i>(P)</i>
Variation annuelle (En Francs constants, en %)	—	—	21,7	17,2	9,5	1,3	5,0	5,0	1,9	1,1
DPE/PIB (en %)	0,90	2,31	2,83	3,23	3,51	3,51	3,62	3,63	3,63	3,54
DEFM (Moyenne annuelle, catégorie 1, en milliers)	394	1.451	1.773	2.008	2.068	2.340	2.458	2.517	2.622	2.563

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Graphique 1
Taux de croissance annuels (F constants)
du produit intérieur brut (PIB)
et de la dépense pour l'emploi (DPE)



Graphique 2
Répartition par agent de la DPE
en 1988
(données provisoires)



La **structure** de la DPE demeure caractérisée par le poids des dépenses généralement qualifiées de « passives ». L'indemnisation du chômage et l'incitation au retrait d'activité représentent en effet 61,1% de la dépense totale en 1988. Ce poids diminue lentement mais régulièrement depuis 1983, point le plus élevé sur la longue période (68,0%); il était de 62,8% en 1987. La part de l'incitation au retrait d'activité (prétraitements) diminue davantage que n'augmente celle de l'indemnisation du chômage. Les dépenses « actives » (chômeurs de longue durée, formations en alternance, exonérations de charges sociales, etc.) sont, quant à elles, en croissance et leur part passe ainsi à 38,9% de l'ensemble de la dépense.

Évolution de la structure de la dépense pour l'emploi

	1973	1980	1985	1986	1987	1988 (p)
Indemnisation du chômage	34,1 { 18,6 15,5	57,6 { 40,4 17,3	67,3 { 31,1 34,1	64,2 { 34,5 29,7	62,8 { 37,2 25,6	61,1 { 38,6 22,6
Incitation au retrait d'activité						
Maintien de l'emploi	1,4	3,9	2,3	2,0	1,5	1,4
Promotion de l'emploi et création d'emplois	4,9	4,1	5,0	6,7	7,6	6,2
Incitation à l'activité	0,8	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9
Formation professionnelle	56,2	30,6	21,9	23,7	24,7	27,9
Fonctionnement du marché du travail	2,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

(p) — Chiffres provisoires.

CE QUE RECOUVRE LA DÉPENSE POUR L'EMPLOI

Les comptes de l'emploi incluent les actions de politique d'emploi menées par le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par les autres administrations : agriculture, aménagement du territoire, commerce et artisanat, économie et finances, industrie, etc. Parmi les actions menées par les administrations autres que le ministère chargé de l'emploi, seules celles qui reposent sur un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi, ou encore de sortie du marché de l'emploi, sont considérées comme éléments de la politique de l'emploi. Les comptes comprennent également la participation des entreprises et des salariés au financement de ces mesures par le biais de cotisations ou d'actions déterminées par la législation (cotisations ASSEDIC et 1,2% formation continue, pour l'essentiel).

La dépense pour l'emploi recouvre des subventions et des allocations; elle n'inclut pas le coût des mesures réglementaires (comme celles relatives à la durée du travail, au salaire minimum ou au contrat de travail) dont les incidences financières ne sont pas directement mesurables.

La dépense pour l'emploi est ventilée en sept rubriques : indemnisation du chômage total, incitation au retrait d'activité (préretraites essentiellement), maintien de l'emploi (chômage partiel en particulier), promotion de l'emploi et création d'emplois, incitation à l'activité, formation professionnelle, fonctionnement du marché du travail (ANPE).

Le coût de la politique de l'emploi

Unité : Million de Francs

	1973	1980	1985	1986	1987	1988 (p)
Indemnisation du chômage	1 890,3	26 153,0	56 366,6	63 297,3	71 641,2	77 161,8
Incitation au retrait d'activité	1 576,9	11 178,5	58 056,1	54 432,5	49 337,6	45 145,8
Maintien de l'emploi	138,9	2 511,3	3 937,1	3 638,0	2 825,2	2 814,1
Promotion de l'emploi et création d'emplois	500,9	2 666,8	8 457,8	12 301,9	14 682,1	12 378,1
Incitation à l'activité	78,6	1 387,1	3 419,8	3 565,6	3 754,0	3 758,5
Formation professionnelle	5 718,5	19 815,8	37 304,3	43 387,6	47 641,3	55 881,4
Fonctionnement du marché du travail	264,7	1 061,9	2 563,5	2 660,9	2 727,6	2 914,5
TOTAL	10 168,8	64 774,4	170 105,2	183 283,8	192 609,0	200 054,1

Source : Ministère du Travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle.

(p) : chiffres provisoires.

Les dépenses d'indemnisation du chômage s'élèvent en 1988 à 77,2 MdF après 71,6 MdF en 1987, soit une augmentation en termes réels de 4,9%, après des taux compris entre 9 et 10% les trois années précédentes. Cette inflexion résulte de trois effets dont le premier l'emporte sur les deux autres.

Tout d'abord, le marché du travail observé est plus favorable en 1988 (-0,1% pour les DEFM de catégories 1 + 2 + 3 et dispensés de recherche d'emploi). Ensuite, le nombre de chômeurs indemnisés croît de 1,8%; cette croissance est due à l'allocation de base et à l'allocation de solidarité spécifique, les autres allocations voyant le nombre de leurs bénéficiaires diminuer légèrement. Enfin, le montant moyen perçu par les allocataires augmente de 4,2% en termes réels; cette progression est due au régime d'assurance, le régime de solidarité enregistrant, lui, une baisse de 2,1% en francs constants.

Le régime d'assurance-chômage finance ainsi une part constante des dépenses d'allocations de chômage total (85% de 1986 à 1988).

Comme cela était attendu, du fait du passage vers les régimes de retraite du nombre important des bénéficiaires entrés jusqu'en 1983, l'incitation au retrait d'activité diminue : 45,1 MdF, après 49,3 MdF en 1987. Cette rubrique représente 23% de la dépense totale, contre 26% l'année précédente. Parmi les dispositifs en voie d'extinction, les allocations de contrats de solidarité de préretraite-démission (1,0 MdF) baissent de 75% en termes réels, tandis que celles de garanties de ressources (17,9 MdF) ne diminuent que de 16% : le rythme de baisse de ces dernières est freiné par les entrées indirectes des préretraités âgés de 60 ans ne justifiant pas encore de 150 trimestres de cotisation aux régimes d'assurance vieillesse. Les allocations spéciales du FNE enregistrent une croissance de 4,1%, plus faible qu'en 1987 (+ 7,4%) du fait d'un ralentissement dans la progression des effectifs en fin de mois et dans l'évolution du montant journalier. L'effet de transfert de ce dispositif vers le régime d'assurance-chômage de licenciés âgés de plus de 55 ans a été enrayé dès la fin de 1987. Pour l'ensemble de ces dispositifs, la moyenne annuelle des allocataires âgés de plus de 55 ans passe de 478.900 à 405.500.

Enfin, les mesures d'âge dans la sidérurgie augmentent encore; elles passent de 5,9 MdF à 6,4 MdF, tandis que les indemnités de départ en faveur des agriculteurs ainsi que des artisans et commerçants restent en dessous de 1,7 MdF et que l'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers baisse de 0,4 MdF à 0,15 MdF.

Les dépenses de **maintien de l'emploi** — qui avec 2,8 MdF représentent moins de 2% de la dépense totale — continuent de diminuer. Le chômage partiel poursuit la tendance structurelle à la baisse observée les années précédentes (—49% en 1988); en effet, après avoir recouru de façon importante à ces mesures jusqu'au début des années 1980, les entreprises externalisent davantage les ajustements de main-d'œuvre. L'évolution est la même pour les subventions du CIRI aux entreprises en difficulté. Les régimes spéciaux de chômage partiel, en particulier celui du BTP, diminuent fortement (0,4 MdF en 1988). Les congés de conversion du régime général (loi de 1985) ainsi que de la sidérurgie et de la construction et réparation navales s'élèvent à 0,2 MdF. Les indemnités spéciales de montagne (1,6 MdF) enregistrent, par contre, une croissance sensible.

L'effort en faveur de la **promotion de l'emploi** et de la **création d'emplois** (12,4 MdF) qui se réduit après trois années de très forte croissance (—18% en francs constants) représente encore plus de 6% de la dépense totale. Les exonérations de cotisations sociales en faveur de l'embauche des jeunes et des chômeurs de longue durée ne sont plus que de 4,3 MdF, le coût élevé du Plan d'urgence en faveur des jeunes étant concentré sur 1986 (3,4 MdF) et surtout sur 1987 (6,9 MdF). Avec la baisse du nombre de leurs bénéficiaires, le coût des TUC est ramené à 3,4 MdF (—9%). L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise diminue un peu, comme l'année précédente : 1,8 MdF, après 2,0 MdF en 1987. La prime d'aménagement du territoire remonte à 1,0 MdF.

Les dépenses d'**incitation à l'activité** sont d'un montant plus modeste : 3,8 MdF, soit moins de 2% de la DPE. Elles recouvrent des aides individuelles favorisant l'insertion professionnelle de certains travailleurs : la garantie de ressources des travailleurs handicapés (3,0 MdF) qui augmente, comme l'année précédente, de 4% et la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (0,8 MdF) qui baisse de 22%.

L'effort en matière de **formation professionnelle** s'élève à 55,9 MdF, après 47,6 MdF en 1987, en progression (+14,2% en termes réels) très supérieure à celle observée l'année précédente (+6,5%). Ce domaine recouvre la formation des demandeurs d'emploi et les mesures d'insertion professionnelle des jeunes (26,7 MdF), en progression de 21%, d'une part, et la formation continue des actifs occupés ainsi que certaines mesures d'accompagnement des restructurations (29,2 MdF), en progression de 9%, d'autre part. L'État et les régions ont fourni en 1988 un effort particulier : leur financement est de 24,3 MdF, soit 19% d'augmentation en termes réels. Cette progression résulte essentiellement du développement des actions en faveur des chômeurs de longue durée (6,3 MdF) et des jeunes (6,8 MdF). Tout en restant la plus importante, la dépense (nette des transferts à l'État) des entreprises qui est estimée à 31,4 MdF en 1988, n'augmente que de 10%.

La rubrique **fonctionnement du marché du travail** recouvre principalement la subvention de l'État à l'ANPE. Elle représente, de façon quasi-constante, environ 1,5% de la DPE depuis le début des années 1980.

Précédentes parutions :

- Premières Informations, n° 94 - juillet 1988, n° 68 - décembre 1987 et n° 23 - septembre 1986.
- Le coût des politiques d'emploi, comptes de l'emploi et de la formation professionnelle 1984-1986, la *Documentation française*, collection Documents Travail-Emploi, 242 pages, juin 1988.
- Le coût des politiques d'emploi, comptes de l'emploi et de la formation professionnelle 1985-1987, Documents Travail-Emploi, à paraître.